



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Dr. Keddo GmbH
Rue: Innungstr. 45
Lieu: D-50354 Hürth
Téléphone: +49(0)2233 9323 760
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 361-730730 (24 h, GIZ Erfurt)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.



Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 2 de 11

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7440-22-4	Silver, powder			0,05 %
	231-131-3		01-2119555669-21	
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1000), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau pulvérisée. mousse résistante à l'alcool.



Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 3 de 11

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Protection individuelle: voir rubrique 8

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.

Aérosol, Ne pas respirer les poussières.

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 4 de 11

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Gel, Forte chaleur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
7440-22-4	Argent (inhalable)	-	0,1		VME 8 h	
		-	0,8		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7440-22-4	Silver, powder			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,04 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	1,2 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		
Milieu environnemental		Valeur	
7440-22-4	Silver, powder		
Eau douce		0,00004 mg/l	
Eau de mer		0,00086 mg/l	
Sédiment d'eau douce		438,13 mg/kg	
Sédiment marin		438,13 mg/kg	
Sol		1,41 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.



Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 5 de 11

Mesures d'hygiène

- Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

- Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

- Porter les gants de protection homologués: DIN EN 374
- NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle, NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)
- Épaisseur du matériau des gants $\geq 0,5$ mm
- Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
- Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Protection de la peau

- Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

- En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, ventilation insuffisante, aspiration insuffisante
- La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide, Poudre
Couleur:	blanc
Odeur:	sans odeur

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non déterminé

Point d'écoulement: non déterminé

Point d'éclair: non applicable



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 6 de 11

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: non déterminé

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: partiellement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.



Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 7 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
7440-22-4	Silver, powder			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Souris	J. Vet. Med. Sci.73:
	cutanée	DL50 > 348 mg/kg	Cochon d'Inde	J. Vet. Med. Sci.73:

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
7440-22-4	Silver, powder				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,0012 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Environmental Toxicology
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,0099 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Environmental Science
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,00022 mg/l	48 h	Daphnia magna	Environmental Toxicology
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l > 0,00125	73 d	Oncorhynchus mykiss	Environmental Toxicology
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0012 mg/l	14 d	Champia parvula	in Bishop WE, Cardwe
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,00031 mg/l	20 d	Isonychia bicolor	Environmental Toxicology
	Toxicité bactérielle aiguë	(0,47 mg/l)	3 h	Nitrosomonas sp.	Chemosphere. 85:43-4



Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 8 de 11

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7440-22-4	Silver, powder	70	Cyprinus carpio	Water, Air and Soil

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

déchets dangereux - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

L'élimination des emballages contaminés

Collecter les déchets séparément.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Silver, powder)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3



Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

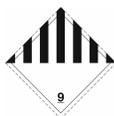
Date d'impression: 18.12.2018

Page 9 de 11

N° danger: 90
Code de restriction concernant les tunnels: -

Transport fluvial (ADN)

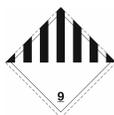
14.1. Numéro ONU: UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Silver, powder)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Code de classement: M7
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité dégagee: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Silver, powder)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Marine polluant: PP
Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité dégagee: E1
EmS: F-A, S-F

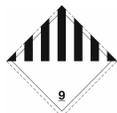
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Silver, powder)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9

Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 10 de 11



Dispositions spéciales:	A97 A158 A179 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y956
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	956
IATA-Quantité maximale (cargo):	400 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Silver, powder

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Numéro d'enregistrement biocide: N-60332

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Silver, powder

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Mikrosept-Pulver Trinkwasserkonservierungsmittel

Date d'impression: 18.12.2018

Page 11 de 11

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
EC50: Effectice concentration, 50 percent
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)